

COMPTE RENDU BUREAU DIRECTEUR DU 10/10/2023

Présents : Jean Luc BAUDET, Armand GRIFFON, Chantal ZAMORANO, Pascal BOUCHET,
Virginie VANDERCRUYSSSE

Excusées : Perrine PAUL, Martine SANGUINETTI

X-X

Ouverture de la séance par le Président à 18H30

1/ POINT SUR LES LICENCES & LES MUTATIONS

A ce jour :

- 1035 mutations
- 984 mutations à N-1
- 19 000 licences
- 17 000 licences à N-1 (soit une croissance de 12%).

2/ POINT SALARIES

Nous notons l'arrivée du CTS Patrick PASSEMARD, 50% FFHB et 50% à la ligue notamment sur l'arbitrage. Il a donc été redéfini le rôle et les missions d'Henri FERBUS.

Un grand chantier de mutualisation entre les comités et la ligue est en cours et la Ligue accompagne les Comités dans la gestion des départs de salariés.

Un entretien avec les cadres de la Ligue sera effectué afin d'évoquer leur situation d'horaires en fin de cycle 2022-2023.

3/ POINT BEACH

La mission d'Éric QUINTIN a été redéfinie. Ce dernier doit présenter à la ligue son plan d'actions concernant le Beach en Région Sud (calendrier des manifestations, équipes et entraîneurs, ...).

4/ INFORMATIONS & POINTS DIVERS

Le Bureau adopte à l'unanimité la candidature de Daniel FOUBERT nouveau membre au sein de la commission statuts et règlements. Il sera en charge de la classification des salles notamment.

Jean Luc se charge de voir avec la FFHB pour la remise de 20% concernant les maillots d'arbitres.

Le BD est amené à se prononcer sur la mise en suspens des prélèvements « par avance » des mutations dont la gratuité a été demandée par les clubs de La Valette (fermeture de sections d'un club voisin entraînant un gros flux de joueurs entrants) et Gignac (nouveau club).

Leur demande est accordée tout en rappelant que seule la FFHB est habilitée à confirmer la gratuité de ces mutations. Les avoirs seront établis après sa décision.

Pour mémoire, la Fédération contrôle et valide ou non les demandes de gratuités arrêtées au 31/12 de la saison en cours. Les demandes non accordées restent dues.

Le BD doit également se prononcer sur une demande du nouveau club de Massilia. Les conditions sont différentes des clubs précédents. Néanmoins le BD convient d'accorder une remise de 50% sur la part Ligue sur une partie des mutations.

Quelques dates :

- 03/11 CONSEIL DES TERRITOIRES A TOULOUSE
- 11/11 INTERCOMITES.

Clôture de la séance à 20H30.